



### Le tri sélectif en très nette progression : bravo!

Les performances de tri de la vallée de Kaysersberg, c'est-à-dire le volume de déchets recyclables collectés rapporté à la population, ont considérablement progressé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Si le Service Déchets ne dispose pas encore de données chiffrées affinées, beaucoup d'indicateurs sont franchement favorables :

- + 40% de papiers/cartons/plastiques/métaux déposés dans les Points Tri par rapport aux mois de janvier et février 2009
- - 26% d'apports en déchèterie, tous déchets confondus, grâce au contrôle d'accès (barrière et badges) qui empêche les apports extérieurs à la vallée
- Baisse significative des Ordures Ménagères Résiduelle (collecte en poubelle et sacs)

### Le compostage : pourquoi, comment?

Le Service Déchets vous propose un cycle de conférences animées par l'association Les Ateliers de la Terre :



- Vendredi 23 avril à 14h à Lapoutroie
- Vendredi 23 avril à 18h à Orbey
- Vendredi 30 avril à 14h à Ammerschwirh
- Vendredi 30 avril à 18h à Kaysersberg

Nombre de places limité. Inscription obligatoire auprès de la CCVK : [www.service-dechets-ccvk.fr](http://www.service-dechets-ccvk.fr) ou 03 89 78 21 55

### "Donner au lieu de jeter"

De nombreux objets, équipements, ustensiles cassés, usagés ou simplement inutilisés sont jetés en déchèterie alors qu'ils pourraient être réutilisés.

Les petites annonces "Donner au lieu de jeter" permettent de mettre en relation les propriétaires d'objets inutilisés dont ils souhaitent se débarrasser **gratuitement** et les personnes qui souhaitent récupérer ces objets. [www.service-dechets-ccvk.fr](http://www.service-dechets-ccvk.fr)

### Brûler des déchets, c'est dangereux et interdit!



L'incinération de déchets dans sa cheminée, sa chaudière ou dans son jardin génère des émanations très toxiques pour soi-même et ses voisins.

**Le non respect de cette interdiction est puni d'une amende de 450€.**

### Abécédaire du tri

Où dois-je déposer cet objet? A la déchèterie, au Point-Tri ou dans ma poubelle?

Pour vous aider, le Service Déchets a établi une liste de plus de 250 objets avec leur destination. Régulièrement actualisé, l'abécédaire du tri est disponible sur

[www.service-dechets-ccvk.fr](http://www.service-dechets-ccvk.fr)



The screenshot shows the website interface for 'Service Déchets'. At the top, there's a navigation bar with 'Accueil', 'Tri sélectif', 'Informations générales', 'Adresses & bonnes pratiques', 'Zone de recyclage', and 'Vidéo'. Below this, there's a search bar and a 'Recherche' button. The main content area is titled 'PETITES ANNONCES "DONNER AU LIEU DE JETER" DE LA VALLÉE DE KAYSERSBERG'. It includes a 'PRÉSENTATION' section explaining the service, a 'le lieu de jeter' section, and a 'don' section. There are also navigation buttons for 'Accès direct' to various services like 'Espace Nautique Arc en Ciel', 'Site de la CCVK', 'Médiathèque', 'Entente et Jeunesse', 'Covoiturage', and 'Donner au lieu de jeter'.

### Comment jeter moins de déchets dans sa poubelle? LE FILM

Parce qu'un tri efficace et facile repose avant tout sur une organisation adaptée à son mode de vie et à la composition de son foyer, le Service Déchets propose, en collaboration avec le club "Vidéo de la Vallée de la Weiss" un premier film de conseils et astuces de tri et de consommation.

[www.service-dechets-ccvk.fr](http://www.service-dechets-ccvk.fr)



## Horaires des 3 déchèteries de la vallée

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>KAYSERSBERG</b> Rte de Lapoutroie	/	14h - 18h	14h - 18h	/	14h - 18h	9h - 18h
<b>ORBEY</b> Ateliers municipaux	/	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	/	14h - 18h	9h - 18h
<b>SIGOLSHEIM</b> Rue du vieux moulin	/	/	/	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h



### Quelles conséquences pour les contrevenants?

- Tous les usagers qui n'ont pas présenté leur poubelle ou qui n'ont pas acheté de sacs prépayés durant le 1<sup>er</sup> trimestre sont identifiés. Ils seront destinataires d'un message de rappel de la législation en vigueur.
- Les bacs de collecte "écarts" non conformes (c'est-à-dire qui contiennent autre chose que des sacs rouges prépayés) seront supprimés.
- Les poubelles collectives des immeubles de plus de 3 logements sont progressivement équipées de serrures. Les clés de ces bacs ne sont remises qu'aux usagers ayant acheté des sacs rouges prépayés.
- Le dépôt sauvage de déchets dans la nature et sur la voie publique y compris à proximité des Points Tri est interdit et passible d'une amende. L'ensemble des communes de la vallée ainsi que les Brigades Vertes sont vigilantes en la matière. Plusieurs contraventions ont déjà été dressées à des habitants contrevenants.

## Foire aux questions

➔ **J'ai choisi les sacs prépayés, comment puis-je passer à une collecte en poubelle (ou l'inverse, de la poubelle vers les sacs)?** Les demandes de changement doivent être effectuées auprès du Service Déchets.

**Sacs prépayés → Poubelle :** Le changement de tarif prendra effet à compter de la date de retrait de la nouvelle poubelle auprès du Service Déchets. **Attention :** Les sacs prépayés déjà achetés ne pourront être remboursés.

**Poubelle → Sacs prépayés :** La poubelle doit être rendue nettoyée. Le changement de tarif prendra effet à compter de la restitution de la poubelle.

➔ **Je vais déménager, quelles sont les démarches à entreprendre par rapport au Service Déchets?**

La facturation de la redevance est arrêtée à compter du jour de restitution de la poubelle (nettoyée), du badge d'accès en déchèterie et d'un justificatif de la nouvelle adresse (copie de bail, quittance EDF...)

➔ **Où se trouvent les Points Tri de ma commune?**

La liste des Points Tri (papier-cartons-flacons plastiques-métal-verre-vêtements) est consultable sur le site internet du Service Déchets [www.service-dechets-ccvk.fr](http://www.service-dechets-ccvk.fr) rubrique "Tri sélectif".

**Important :** Les emplacements des Points Tri sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année afin d'en améliorer les résultats et le service rendu.

➔ **Ma poubelle n'a pas été vidée, pourquoi?** Le règlement de collecte (consultable sur [www.service-dechets-ccvk.fr](http://www.service-dechets-ccvk.fr)) stipule que le couvercle de la poubelle doit être fermé (pas de sacs qui débordent) et que la poubelle ne doit pas contenir de déchets recyclables (ex : verre, bouteilles plastiques, déchets verts,...)

**Ensemble, réalisons les gestes  
qui diminueront nos déchets et économiseront nos ressources**





## Comprendre sa facture

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la facturation de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères tient compte du volume réel de déchets produits par chaque foyer et/ou entreprise.

### Rappel des tarifs 2010

	Collecte en poubelle	Collecte en sacs		
	80L - 120L - 240L - 360L	30L	50L	
Part fixe (1 part fixe par adresse)	74€	74€	74€	par an
Forfait de location de la poubelle sans serrure	9€	/	/	par an
Forfait de location de la poubelle avec serrure	21€	/	/	par an
Tarif de prise en charge de la poubelle par le camion	1€	/	/	
Tarif au volume de poubelle	0,0375€/Litre	/	/	
Tarif au sac	/	1,20€	2€	par sac

↪ La présente facture (1<sup>er</sup> trimestre 2010) correspond à 1/4 de la part fixe + 1/4 de la location de la poubelle + nombre de présentations de la poubelle ou nombre de sacs retirés de début janvier à fin mars 2010.

Consultez le détail du règlement de facturation sur le site internet du Service Déchets [www.service-dechets-ccvk.fr](http://www.service-dechets-ccvk.fr), rubrique "Informations générales/Règlements du service déchets".



## Création d'un comité d'usagers du Service Déchets

Comme annoncé lors des réunions publiques, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg met en place un comité d'usagers du Service Déchets.

Ce comité rassemblera une trentaine d'usagers du service et se réunira 2 fois par an au maximum.

Les objectifs du **comité d'usagers du Service Déchets** sont les suivants:

- de présenter aux usagers les résultats et rapports annuels relatifs à la gestion du Service Déchets
- de suivre la mise en œuvre de la réforme du Service Déchets
- de contribuer à l'amélioration du Service Déchets en faisant des propositions en faveur des usagers et d'une démarche de développement durable

### Vous souhaitez participer au comité d'usagers?

Merci de bien vouloir remplir le formulaire d'inscription disponible :

- sur le site internet du Service Déchets [www.service-dechets-ccvk.fr](http://www.service-dechets-ccvk.fr), rubrique "actualités"
- ou
- au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg  
31 rue du Geisbourg 68240 KAYSERSBERG - Tél : 03 89 78 21 55

**Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 juin 2010.**

Si le nombre d'inscriptions devait être supérieur à 30 personnes, la liste des membres du comité serait arrêtée par tirage au sort.